

COMMUNIQUE DE PRESSE
10 AVRIL 2018

Sept ans après leur première convention, le Département de l'Essonne et le Crédit Municipal de Paris renouvellent leur partenariat pour la période 2018-2020 afin de développer le microcrédit personnel au service des Essonniens en fragilité financière

Depuis 2011 le Crédit Municipal de Paris accompagne les personnes en fragilité bancaire dans leurs démarches pour obtenir un microcrédit personnel. Le soutien du Département de l'Essonne est déterminant pour toucher davantage d'Essonniens et améliorer la qualité du service proposé : il facilite la mise en relation avec les professionnels de l'insertion sur le territoire et la conduite d'expérimentations afin d'adapter le dispositif aux nouveaux besoins des publics. Les Essonniens bénéficient en outre du remboursement de la totalité des intérêts versés lorsqu'ils soldent leur prêt.

Qu'est-ce que le microcrédit personnel ?

Le microcrédit personnel est un petit prêt qui s'adresse à des personnes qui ne peuvent pas prétendre au crédit bancaire classique du fait de leur situation professionnelle (salariés en CDD ou à temps partiel, intérimaires, demandeurs d'emploi, minima sociaux, etc.) ou personnelle (personnes âgées ou handicapées, fichées à la Banque de France). D'un montant maximum de 5000 € remboursable sur 6 à 48 mois avec un taux annuel fixe de 4 %, il permet de concrétiser des **projets d'insertion sociale ou professionnelle**.

Que finance un microcrédit personnel ?

Dans le département de l'Essonne, les **projets de financement liés à la mobilité** sont prépondérants : **63 % des dossiers de microcrédit personnel accordés en 2017 concernent un achat de véhicule et 18 % le financement du permis de conduire**. Les demandes peuvent également concerner d'autres projets : formation, soins dentaires non remboursés, équipement du logement, frais d'obsèques, le rachat de dette, le microcrédit habitat, etc.

Qui sont les micro-emprunteurs ?

42 % des micro-emprunteurs sont des personnes isolées, 38 % des familles monoparentales.

« Le microcrédit m'a permis de faire ma formation et de trouver un emploi derrière. Ça m'a permis de revenir plus facilement sur le marché du travail après un arrêt de travail et un enfant. Les conséquences ont été professionnelles mais pas seulement. Dans ma vie personnelle, financièrement ça m'a donné une bouffée d'oxygène. », Sabrina, micro-emprunteuse

Contacts presse

Agnès Colas des Francs, Responsable communication du Crédit Municipal de Paris
01 44 61 65 24 / 06 21 10 30 53 / acolasdesfrancs@creditmunicipal.fr

Anaïs Michelet, Chargée des relations presse au Département de l'Essonne
01 60 91 91 23 / 06 08 10 50 84 / amichelet@gmail.com

Comment contracter un microcrédit personnel ?

Pour monter leur dossier, les personnes intéressées doivent appeler la plateforme francilienne du Crédit Municipal de Paris au 01 44 61 65 55. Si elles semblent éligibles, elles peuvent prendre rendez-vous dans les locaux du Crédit Municipal, dans le Marais, ou chez l'un des partenaires essonniers (services sociaux, permanence bénévole à Saint-Michel-sur-Orge, Croix-Rouge 91, Restos du Cœur 91, UDAF91...).

Quelle est l'aide du Département de l'Essonne ?

Le Département de l'Essonne prend en charge **le remboursement de la totalité des intérêts d'emprunt versés** lorsque les emprunteurs soldent leur prêt. Il subventionne le Crédit Municipal de Paris pour l'instruction des dossiers et l'accompagnement des emprunteurs.

A propos du Crédit Municipal de Paris

Etablissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal propose une gamme de services solidaires, simples et flexibles, adaptés aux besoins de chacun. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première fut de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de nouveaux services autour de l'objet et dans le domaine de la finance solidaire. Il est aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens.

A propos du Département l'Essonne

Garant des solidarités sociales et territoriales, le Département de l'Essonne s'engage à aider les Essonniers en difficultés à retrouver leur autonomie. Le Département met notamment en place une aide à l'insertion pour les jeunes de 18 à 24 ans, des aides aux familles en difficultés et le microcrédit personnel. Ce dernier, ouvert à tous les Essonniers qui ne sont pas en mesure de recourir au système bancaire classique, vise à concrétiser un projet ou un besoin important pour leur avenir ou faire face à un événement de la vie.

Contacts presse

Agnès Colas des Francs, Responsable communication du Crédit Municipal de Paris
01 44 61 65 24 / 06 21 10 30 53 / acolasdesfrancs@creditmunicipal.fr

Anaïs Michelet, Chargée des relations presse au Département de l'Essonne
01 60 91 91 23 / 06 08 10 50 84 / amichelet@gmail.com